



## Problèmes avec enfant mineur

Par **pimprenelle17**, le **17/05/2013** à **17:50**

**bonjour**

Ma fille âgée de 16 ans me cause des soucis.

Elle est placée en foyer à ma demande. Elle m'a frappé avec violence au mois de novembre. Suite à cela, j'ai porté plainte, j'ai écrit au juge des enfants.

L'assistante sociale responsable du placement m'a dit il vaut mieux pour votre fille de retirer votre plainte lors du passage devant le juge des enfants. Ce que j'ai fait.

Résultat au mois d'Avril elle a frappé une éducatrice....

J'ai toujours maintenu des liens avec elle, même après ce qui s'est passé.

Là, on passe devant le juge pour l'affaire de l'éducatrice. Entretemps, ma fille ne me parle plus. Elle m'insulte.

Elle a fugué du foyer le weekend. En fait, elle part le samedi et elle envoie un message en disant je reviens dimanche. Elle va chez une amie à elle mais qui.

Elle ne me parle plus. Qu'ais-je fait? Je lui ai dit de mieux travailler au collège. De mieux traiter les professeurs (problème de langage et de comportement).

Je souhaite connaître son amie chez qui elle fugue pour la connaître. Rien de mal donc.

Je sais qu'elle se cherche. Elle a toujours eu du tempérament donc ce n'est pas pour cela que je ne continue pas à prendre de ses nouvelles auprès des éducateurs du foyer.

Le problème est que le foyer et l'assistance sociale ne veulent pas que je mette au courant le juge des enfants sur le fait qu'elle fugue régulièrement, qu'elle ne travaille pas en cours, qu'elle ne vient pas à la maison.

Lors du passage au tribunal suite à l'agression de l'éducatrice, je n'ai rien dit de tout cela. Pour la faire passer comme une fille bien..

Ce qui me porte souci est que si elle fait cela sans que le juge ne le sache. Si un jour elle fait pire. Dois la couvrir sans arrêt.

Que faire..... Il faut qu'elle puisse assumer ses erreurs. Surtout que je suis civilement responsable de ma fille et de ses faits.

Voilà, merci beaucoup de m'éclairer.....